



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-quinzième session
Rome, 22-23 avril 2002

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

POUR LE

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Activités antérieures du FIDA et enseignements tirés	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Cameroun	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	8
F. Organisation, coordination et gestion	9
G. Justification économique	10
H. Risques	10
I. Impact sur l'environnement	10
J. Caractéristiques novatrices	10
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	11
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	11
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	13



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING (FINANCEMENT ANTÉRIEUR DU FIDA)	2
III. EXPENDITURE ACCOUNTS BY COMPONENTS (COMPTES DE CHARGES PAR COMPOSANTE)	3
IV. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	4
V. PROJECT ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION DU PROJET)	8



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc CFA (BEAC) (XAF)
1,00 USD	=	729 XAF
1,00 XAF	=	0,001371 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

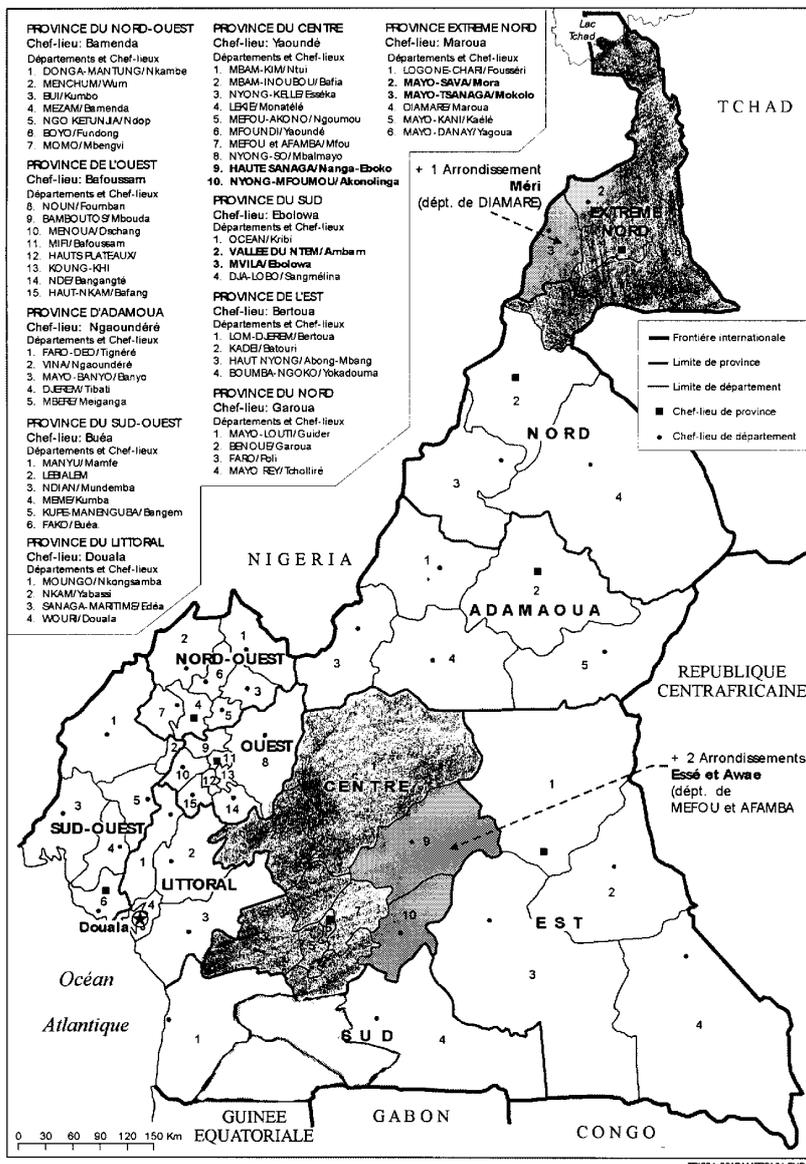
BAfD	Banque africaine de développement
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
DGRDC	Direction du génie rural et du développement communautaire
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GTZ	Office allemand de la coopération technique
MINPAT	Ministère des investissements publics et de l'aménagement du territoire
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
UCP	Unité de coordination du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FAO, décembre 2001.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Cameroun
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'économie et des finances
COÛT TOTAL DU PROJET:	18,29 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	9,50 millions de DTS (équivalent approximativement à 11,76 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR(S):	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	984 000 USD
BÉNÉFICIAIRES:	1,77 million de USD
INSTITUTIONS DE MICROFINANCEMENT:	3,78 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)



NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Les bénéficiaires du projet sont les communautés rurales démunies et vulnérables des provinces de l'Extrême-Nord et du Centre de la République du Cameroun. Elles ont un accès limité aux ressources, à l'infrastructure sociale et à l'information. D'après une enquête sur les ménages effectuée en 1996, 51% de la population camerounaise est pauvre et 87% des ménages démunis vivent dans les campagnes. Le projet sera axé sur les femmes (qui représentent 52% des pauvres) et sur les jeunes qui ont des difficultés d'accès à la terre, pratiquent une agriculture de subsistance et sont habituellement exclus du processus décisionnel. Parmi les bénéficiaires figurent également les émigrés venant des montagnes du nord, qui ne possèdent pas de terre et sont dans une situation précaire, les handicapés et les personnes âgées sans ressources.

Pourquoi sont-ils pauvres? La faible productivité des systèmes agricoles et cultureux, la rareté des activités rémunératrices, les difficultés d'accès aux services financiers et l'accès limité à l'infrastructure rurale sont les principales causes de pauvreté dans la zone d'intervention du projet. Les communautés locales sont rarement associées aux initiatives visant à mettre en évidence les contraintes les plus lourdes de conséquences et à déterminer les moyens les plus efficaces d'y remédier. Les investissements sont réalisés au coup par coup et correspondent trop souvent aux priorités de personnes étrangères à la communauté. Les Camerounais vivant au-dessous du seuil de pauvreté, en nombre croissant, ont également subi le contrecoup de l'effondrement des prix à l'exportation des produits agricoles (coton dans le nord et café dans les régions du centre). Le manque d'organisation à l'échelon des communautés, la pénurie de ressources, l'inefficacité du système de prestations de services et le désintérêt des communes à l'égard du développement villageois sont d'autres facteurs importants contribuant à la pauvreté qui sévit actuellement dans les campagnes.

Quels avantages le projet proposé apportera-t-il? Dans deux des régions les plus pauvres du pays, le projet appuiera la démarginalisation des communautés locales, notamment des femmes et des jeunes, afin qu'elles puissent analyser les obstacles à leur développement; définir, formuler et classer par ordre de priorité les solutions qu'elles proposent; établir les plans d'action correspondants; enfin, rendre effectifs, mettre en oeuvre et actualiser ces plans. Il apportera également une aide financière pour la construction des infrastructures sociales, la mise en place des dispositifs locaux de microfinancement et la promotion des entrepreneurs locaux. Le projet encouragera les activités rémunératrices parmi les groupes démunis en leur apportant des compétences techniques et de gestion, et en les mettant en contact avec une institution de microfinancement fiable. La première étape essentielle de ce processus consistera à favoriser un changement d'attitude radical allant dans le sens d'un développement communautaire véritablement participatif, à la fois parmi les prestataires de services et les organismes d'assistance publics et privés et parmi les autorités à tous les échelons. Leur capacité à promouvoir le développement communautaire participatif sera renforcée grâce à la formation et à la mise en oeuvre d'un mécanisme permettant des échanges périodiques d'expériences et de pratiques performantes.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? La conception du projet prévoit la participation active et le renforcement des capacités des communautés. Les bénéficiaires planifieront leurs besoins et les classeront par ordre de priorité, géreront les ressources fournies par le projet et sélectionneront les prestataires de services. Chaque village établira un plan d'action pour le développement et créera un comité de développement villageois qui suivra sa mise en oeuvre. Le projet renforcera par ailleurs la capacité des communautés à exploiter et entretenir les infrastructures villageoises. Il améliorera l'aptitude des communes et des prestataires de services à intervenir sur demande et aidera les communes à créer un comité de planification technique qui comprendra des représentants des villages.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
POUR
LE PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Cameroun d'un montant de 9,50 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,76 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet d'appui au développement communautaire. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Généralités.** Le Cameroun couvre une superficie de 475 440 km² pour une population estimée à 15 millions d'habitants en 2000 (taux d'accroissement de 2,7% par an). Environ 52% de la population vit dans les campagnes (1,2 million de ménages). Dans les zones rurales, la densité démographique varie entre 10 habitants au km² dans les forêts du sud et de l'est et plus de 100 habitants au km² dans certaines régions du nord. Le Cameroun est un pays à faible revenu, où le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élevait à 580 USD seulement en 1999. Son économie est dominée par l'agriculture, y compris la pêche et les activités forestières. En 1999, ces activités faisaient vivre les deux tiers de la population active, et assuraient 43% du PIB et plus de 50% des recettes d'exportation (bois d'œuvre, cacao et café). Les industries manufacturières et les services représentaient 20% et 38% respectivement du PIB. Après une période de forte récession qui a commencé en 1985, la croissance économique a repris en 1994, après la dévaluation du franc CFA et la mise en œuvre de mesures d'ajustement structurel. Depuis, la croissance économique atteint en moyenne 4 à 5% par an et le recouvrement de l'impôt s'est sensiblement amélioré. L'inflation a fait un bond immédiatement après la dévaluation, mais elle est retombée rapidement à moins de 1% en 1999-2000.

2. **Résultats et réformes économiques.** Lancé dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (dans la perspective d'un allègement de la dette de 2 milliards de USD), le premier programme économique et financier à moyen terme (1997-2000) du gouvernement a donné des résultats suffisamment bons pour que le Cameroun puisse bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). Un deuxième programme de réformes économiques (2001-2002) a été lancé afin de pouvoir bénéficier d'une nouvelle tranche (110 millions de USD) de la FRPC. Le gouvernement s'est également engagé à: i) fournir un document final de stratégie de réduction de la pauvreté d'ici 2001 (en cours de formulation); ii) poursuivre ses réformes

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



macroéconomiques et structurelles; iii) promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption; iv) apporter des améliorations aux services de santé et d'éducation de base; enfin, v) lutter efficacement contre le VIH/sida.

3. **Le secteur agricole.** Le potentiel agricole du Cameroun est important et extrêmement varié, mais il est également sous-exploité. Les systèmes de production sont essentiellement paysans et axés sur l'agriculture de subsistance. Les principales cultures de rente sont le cacao, le café et le coton, suivies par le palmier à huile, l'hévéa, la banane et l'ananas. Seuls le palmier à huile et l'hévéa sont cultivés dans de grandes plantations. Les principales cultures vivrières sont les racines et tubercules, le plantain, les céréales (maïs, sorgho et mil) et les arachides. En général, la sécurité alimentaire est assurée au niveau national, mais les provinces du nord, sujettes à la sécheresse, connaissent périodiquement des pénuries. Celles du sud, en revanche, pourraient produire des excédents exportables. L'élevage (bovins, ovins et caprins) est extensif; il est surtout pratiqué dans les zones semi-arides et sahéliennes du nord du pays. La production avicole a progressé de 50% en 1996-1999 lorsque plusieurs grandes fermes commerciales ont été créées. Les exportations de bois, de cacao et de café représentent la moitié des recettes d'exportation, celles de bois n'étant devancées que par le pétrole. Le pays compte 22 millions d'hectares de forêts denses. L'exploitation forestière est aux mains des grandes compagnies internationales et le taux d'abattage dépasse la capacité de régénération naturelle.

4. Le secteur des microentreprises rurales est très peu développé, en raison surtout de la faiblesse des revenus des consommateurs locaux.

B. Activités antérieures du FIDA et enseignements tirés

5. Le FIDA a financé cinq projets au Cameroun. Trois d'entre eux ont déjà pris fin: le projet de développement rural dans la province du Nord-Ouest, le deuxième projet de développement rural de la province de l'Ouest et le projet de développement du secteur de l'élevage. Le projet national de recherche agricole et d'appui aux programmes de vulgarisation et le projet d'appui au programme national de microfinance sont en cours d'exécution.

6. Vers le milieu de 1991, les interventions du FIDA ont été suspendues en raison d'arriérés de paiements. L'accord concernant le plan de règlement de ces arriérés conclu vers le milieu de 1995 a été respecté par le gouvernement, ce qui a permis la réactivation du portefeuille du FIDA.

7. Il ressort clairement des enseignements tirés des activités menées dans le pays que le succès des interventions du FIDA est lié aux facteurs suivants: i) participation effective des bénéficiaires à la définition de leurs besoins, à l'établissement de leurs priorités et à l'exécution des activités; ii) participation minimum du secteur public à la gestion du projet; et iii) renforcement du rôle du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG) en tant qu'intermédiaires permettant d'atteindre les pauvres. Par ailleurs, la collaboration entre les agents des secteurs public et privé sera encouragée dans les projets futurs financés par le FIDA, uniquement dans les cas où les groupes cibles (à savoir les ménages ruraux pauvres) peuvent choisir le prestataire de services qu'ils préfèrent. Parallèlement, des contrats seront passés avec des ONG, qui serviront d'organisations relais pour atteindre les paysans et les organisations communautaires. Cependant, l'expérience a également montré les limites des ONG et la nécessité d'appuyer des activités de renforcement des capacités à leur intention, afin d'améliorer la prestation des services. Par ailleurs, d'après les enseignements tirés, il est essentiel que les communautés soient responsables de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures rurales en vue d'en assurer la durabilité.



C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Cameroun

8. **Politique du Cameroun visant à éliminer la pauvreté.** Depuis que le Cameroun est sorti d'une période de forte récession qui a duré dix ans et que la croissance a repris, bien que lentement, la première préoccupation du gouvernement est de consolider l'évolution positive des dernières années afin de parvenir à un développement durable. Pour atteindre ce but, plusieurs objectifs fondamentaux ont été fixés, notamment: promouvoir un secteur privé solide (y compris les petits opérateurs); accorder de l'importance aux besoins et aux exigences de la population; lutter contre la pauvreté rurale; assurer la sécurité alimentaire et promouvoir les exportations non traditionnelles; enfin, mettre au point des méthodes de production économiquement viables et respectueuses de l'environnement. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a engagé des réformes diversifiées, parmi lesquelles la libéralisation totale du marché des intrants et des produits agricoles, la privatisation des entreprises d'État, l'appui aux nouvelles entreprises privées, l'unification du dispositif de recherche en matière d'agriculture et d'élevage, et la relance des activités de recherche dans ces domaines.

9. D'après l'enquête menée en 1996, 51% de la population camerounaise était pauvre et 23% extrêmement pauvre. Le Cameroun était classé au 134^{ème} rang sur 174 pays selon l'indicateur du développement humain en 1999. La répartition des revenus est très inégale: une énorme proportion des ménages a des revenus très bas et la variation des revenus annuels moyens est importante (de 63 000 XAF à 957 000 XAF). Au Cameroun, la pauvreté est un phénomène rural, 87% des pauvres vivant dans les campagnes. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés: 52% des membres des ménages pauvres sont des femmes, dont la moitié a moins de 15 ans; seuls 75% des enfants âgés de 6 à 14 ans venant de familles démunies sont scolarisés (contre 83% dans les familles plus aisées) et 53% des pauvres âgés de 15 ans ou plus sont analphabètes (contre 23%). En 1996, 36% des pauvres seulement avaient reçu un traitement médical dans un service de santé moderne (contre 49%), et les dépenses de santé par personne ne s'élevaient qu'à 5 600 XAF (contre 37 000 XAF pour les ménages plus aisés).

10. En octobre 2000, le gouvernement a publié le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté et s'est engagé à présenter la version définitive au FMI et à la Banque mondiale d'ici fin 2001. Ses objectifs généraux, qui s'inspirent des objectifs de développement du Millénaire, sont les suivants: i) réduire de moitié le nombre de Camerounais vivant dans la pauvreté d'ici 2015; ii) faire progresser l'égalité entre les sexes et favoriser la promotion des femmes en éliminant les disparités entre garçons et filles dans les taux de scolarisation primaire et secondaire d'ici 2005; iii) réduire de deux tiers la mortalité infantile et postinfantile (enfants de moins de cinq ans) d'ici 2015; iv) réduire de trois quarts la mortalité maternelle d'ici 2015; v) réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici 2015; enfin, vi) mettre en place d'ici 2005 une stratégie nationale de développement durable, visant à enrayer d'ici 2015 la tendance actuelle à l'épuisement des ressources naturelles.

11. **Les activités de lutte contre la pauvreté menées par d'autres grands donateurs** comprennent notamment: un appui de la Banque mondiale et du FIDA au programme national de services agricoles (vulgarisation et recherche) et la mise à l'essai de méthodes participatives à l'échelon villageois; une aide technique de l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) à trois projets de développement communautaire en auto-assistance dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Centre et de l'Ouest; un appui de la Banque africaine de développement (BAfD) pour la mise au point d'initiatives locales et la promotion du crédit dans l'Extrême-Nord; un appui de l'Union européenne concernant les infrastructures communautaires dans les "Monts Mandara" dans l'Extrême-Nord; une aide française au développement destinée au développement local et à la gestion des terroirs dans le secteur des entreprises cotonnières; enfin, un appui à l'organisation du développement apporté par les Pays-Bas à un projet participatif communautaire de conservation de la diversité biologique. La fragmentation et les zones d'intervention restreintes des initiatives des donateurs limitent l'efficacité de la lutte contre la pauvreté. Pour résoudre ce problème, le gouvernement a invité



les principaux donateurs (la Banque mondiale, le GTZ, le FIDA et la BAfD) à collaborer étroitement en vue de soutenir son programme national de développement local, qui vise à réduire la pauvreté et met l'accent sur le renforcement des institutions locales (démarginalisation des communautés locales et renforcement de l'administration locale) et sur les investissements au niveau des villages.

12. **Stratégie du FIDA au Cameroun.** Entre 1980 et 1990, le FIDA a financé trois projets au Cameroun, dont deux projets de développement rural dans les provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest, respectivement, et un projet national de développement de l'élevage. Cependant, peu d'enseignements peuvent être dégagés de ces projets car ils ont été mis en œuvre dans un contexte économique et politique différent. Le portefeuille de prêts a été suspendu de 1991 à 1998 et la coopération entre le gouvernement et le FIDA a repris en 1997. En 1998, le FIDA a approuvé le cofinancement du projet national de recherche agricole et d'appui aux programmes de vulgarisation, dû à l'initiative de la Banque mondiale. Le projet d'appui au programme national de microfinance, lancé par le FIDA, a démarré en avril 2001.

13. Selon l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) pour le Cameroun, préparé en 1998, le FIDA a pour principal objectif de contribuer à réduire la pauvreté en milieu rural en créant un environnement favorable qui aidera les petits producteurs ruraux à tirer parti des possibilités nouvelles offertes par la libéralisation des échanges commerciaux. Toute une série de contraintes liées au transfert de technologie, au financement rural et à l'infrastructure socioéconomique a été mise en évidence et le document a recommandé en particulier de: i) renforcer les moyens des institutions rurales chargées de la gestion des ressources naturelles, des services financiers et de la transformation/commercialisation; et ii) promouvoir des partenariats durables entre les prestataires de services (publics et privés) et la société civile, y compris les ONG et surtout les institutions, les associations et les groupements communautaires.

14. Cinq principaux domaines d'intervention sont prévus dans le COSOP: i) aider le gouvernement à intégrer la problématique hommes-femmes dans ses activités afin de garantir que les besoins de développement des femmes soient systématiquement pris en compte; ii) élaborer, tester et transférer des technologies appropriées pouvant améliorer la sécurité alimentaire et relever les revenus des petits producteurs ruraux; iii) appuyer la mise en place de systèmes décentralisés de financement pour octroyer du crédit pour des activités agricoles et non agricoles; iv) appuyer le développement des infrastructures, participatif et induit par la demande, à l'échelon des communautés; enfin, v) promouvoir les microentreprises rurales pour tirer parti des possibilités nouvelles découlant des réformes économiques et institutionnelles.

15. **Raison d'être du projet.** Malgré une forte croissance économique (4-5% par an depuis 1994), plus de la moitié de la population camerounaise vit encore au-dessous du seuil de pauvreté. L'absence de véritable participation des communautés à la prise de décisions explique en grande partie l'échec des réformes visant à réduire la pauvreté, en particulier en milieu rural. Les enseignements tirés des projets précédents et des expériences des ONG et de donateurs tels que l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) ont mis en évidence que le développement communautaire est l'un des moyens déterminants pour venir à bout de la pauvreté. En janvier 2001, le gouvernement a fait appel à tous les donateurs, dont la Banque mondiale, la BAfD, le GTZ et le FIDA, pour qu'ils financent conjointement son programme national. Une mission conjointe de formulation a donc été organisée en mai 2001. Le présent projet est la contribution du FIDA au programme national. Il vise à: i) appuyer la démarginalisation des communautés pour qu'elles puissent planifier et gérer leur développement selon un processus participatif et global; et ii) renforcer la capacité des communes et des prestataires de services privés et publics à travailler d'une manière participative et efficace.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

16. Le projet proposé, d'une durée de sept ans, couvrira deux provinces. La première est la province de l'Extrême-Nord, qui est une zone soudano-sahélienne semi-aride comptant 2,5 millions d'habitants. La deuxième, la province du Centre, est une zone de forêt humide ayant un régime de précipitations bimodal et comptant 2,3 millions d'habitants. Dans les deux provinces, la majeure partie de la population vit d'activités agricoles extensives à faible productivité.

17. Le projet, qui desservira les villages et les communautés pauvres de la zone visée, mettra l'accent sur les groupes les plus vulnérables (femmes, jeunes et handicapés). Pour élaborer la méthodologie d'intervention, on tirera parti de l'expérience acquise grâce aux projets financés par le GTZ dans les provinces de l'Extrême-Nord et du Centre, ainsi que de l'approche participative niveau village encouragée par le programme national de la vulgarisation et de la recherche agricole avec l'appui de la Banque mondiale et du FIDA. Ces initiatives fournissent des outils qui sont spécifiques au groupe cible et tiennent compte des disparités entre les sexes, conformément aux directives du FIDA en matière de sécurité alimentaire des ménages à utiliser pendant la phase de diagnostic.

18. Les groupes cibles ont été repérés et classés et des mesures ont été proposées pour atteindre les groupes vulnérables, en particulier les femmes. Elles seront précisées dans le manuel d'opérations du projet, qui sera préparé au début de l'exécution. Elles reposent sur les critères suivants:

- i) l'équité entre les sexes fera partie des principaux critères de sélection des microprojets qui seront financés; la moitié des ressources du fonds de développement communautaire sera réservée aux besoins des femmes;
- ii) à l'échelon des villages et des communautés, les comités locaux seront composés à 50% de femmes et d'autres membres du groupe cible;
- iii) les femmes représenteront la moitié du personnel de l'unité du projet (au niveau technique); et
- iv) lors du processus de passation des marchés avec les prestataires de services, la préférence sera donnée aux femmes ayant acquis une expérience utile et/ou aux prestataires ayant des antécédents spécifiques en matière d'approches soucieuses d'équité entre les sexes.

B. Objectifs et portée

19. Le gouvernement a décidé de lancer le programme national de développement local, qui aura trois composantes: i) appui à la décentralisation; ii) appui au développement communautaire; et iii) renforcement des capacités. La composante développement communautaire sera mise en œuvre par le Ministère de l'agriculture, mais l'ensemble du programme national de développement local sera coordonné par le Ministère des investissements publics et de l'aménagement du territoire (MINPAT).

20. L'appui du FIDA et du GTZ sera axé sur la composante développement communautaire au niveau des villages. Cette composante est fondamentale pour le succès du programme, car elle vise à renforcer les capacités des communautés afin de les aider à planifier et à gérer leur développement. La Banque mondiale concentrera son effort au niveau des communes et aux échelons supérieurs, en aidant le gouvernement à mettre en œuvre sa politique de décentralisation et à renforcer les capacités des ministères des secteurs concernés. La collaboration entre le FIDA et le GTZ ne donnera pas lieu à un transfert de fonds entre les projets du FIDA et le GTZ, mais elle reposera sur les effets de synergie entre les interventions des deux institutions. Le GTZ appuyant uniquement le renforcement des capacités, les communautés assistées au titre du GTZ/projet d'appui à l'auto-promotion rurale (PAAR) dans la province de l'Extrême-Nord (qui prendra fin en 2007) et du GTZ/projet d'appui aux



groupements des producteurs agricoles (PGPA) dans la province du Centre (qui prendra fin en 2008) rempliront les conditions requises pour bénéficier des fonds du FIDA destinés au développement, compte tenu des besoins d'investissement inscrits dans les plans d'action villageois. Le FIDA tirera parti du corps de connaissances spécialisées accumulées par le GTZ dans les deux provinces sélectionnées, en utilisant ses projets en cours comme outil de formation. Il diffusera les pratiques les plus performantes mises en évidence dans les projets du GTZ par le biais du projet d'appui au développement communautaire. Le fonds de développement du FIDA servira également à répondre aux besoins d'investissement figurant dans les plans d'action des communautés appuyées par les projets du GTZ.

21. Le but général du projet est de promouvoir le développement socioéconomique durable des populations rurales les plus pauvres du Cameroun en augmentant leurs revenus et en améliorant leur sécurité alimentaire. Le projet appuiera le programme au niveau des communautés en renforçant leur aptitude à satisfaire leurs besoins de développement. On s'attachera en particulier à éliminer les obstacles au développement auxquels se heurtent les groupes ruraux les plus pauvres, notamment les femmes. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: i) renforcer les capacités des communautés ainsi que des organismes de soutien et prestataires de services, privés et publics; ii) améliorer l'accès des groupes ruraux, y compris les femmes, aux ressources, aux actifs et aux services; iii) promouvoir les activités rémunératrices destinées aux ruraux pauvres.

C. Composantes

22. Le projet compte quatre composantes: i) renforcement des capacités; ii) infrastructure rurale; iii) activités rémunératrices; et iv) coordination du projet.

23. **Renforcement des capacités.** Cette composante permet aux communautés de prendre en charge leur propre développement en renforçant leur capacité à établir des diagnostics participatifs, à préparer des plans d'action villageois pour le développement, à mobiliser les ressources, à contacter d'éventuels donateurs, à exécuter et gérer leurs projets, et à entretenir leurs infrastructures. Les communautés recevront par ailleurs une formation pour mettre au point des stratégies de prévention du VIH/sida. Cette composante finance également le renforcement des capacités des communes et des prestataires de services locaux, publics et privés.

24. **Infrastructure rurale.** Le projet alloue des ressources pour financer les investissements remplissant les conditions requises (routes rurales, écoles, centres de santé, puits ou infrastructures de petite irrigation). Ces investissements potentiels seront sélectionnés d'après les plans de développement local, établis par les communautés grâce à l'appui et aux conseils des institutions partenaires et des prestataires de services.

25. **Activités rémunératrices.** Le projet appuie des activités rémunératrices, agricoles ou non, destinées surtout aux femmes, aux jeunes et aux handicapés. Il a été prévu lors de sa conception de recruter un spécialiste des services aux entreprises pour chaque unité du projet à l'échelon provincial. Ce spécialiste coordonnera le choix, la formation et la promotion des futurs conseillers locaux en matière de services aux entreprises; ils aideront les communautés à créer et à développer des microentreprises, à les mettre en contact avec le système de microfinancement et à leur prêter appui pour la gestion de leurs entreprises. Au titre du projet d'appui au programme national de microfinance mis en œuvre par le FIDA, une convention sera conclue en vue d'étendre les institutions de microfinancement dans la zone du projet.

26. **Coordination du projet.** Le projet sera géré par une unité nationale de coordination qui relèvera du Ministère de l'agriculture (Direction du génie rural et du développement communautaire (DGRDC)). Deux unités régionales de coordination du projet seront mises sur pied dans chaque province (province de l'Extrême-Nord et province du Centre).

D. Coûts et financement

27. Le coût total du projet, y compris les provisions de 15% pour aléas d'exécution et de 7% pour aléas financiers, ainsi que 12,3% de droits et taxes, est estimé à 18,29 millions de USD. La composante devises (1,36 million de USD) représente environ 7% du coût total. Le prêt du FIDA d'un montant de 11,76 millions de USD couvre 64,3% du coût total du projet. La contribution du gouvernement s'élève à 984 000 USD (soit 5,4% des coûts du projet), y compris tous les droits et taxes, ainsi que le financement des bureaux des UCP. Les bénéficiaires devraient apporter quelque 1,77 million de USD (9,7% des coûts du projet) et les institutions de microfinancement devraient contribuer au financement des activités rémunératrices à hauteur d'environ 3,78 millions de USD (20,7%).

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Renforcement des capacités	2 418	-	2 418	-	16
Infrastructure rurale	5 333	599	5 931	10	40
Activités rémunératrices	4 106	84	4 190	2	28
Coordination du projet	1 875	516	2 390	22	16
Total des coûts de base	13 732	1 198	14 930	8	100
Provision pour aléas d'exécution	2 208	103	2 311	4	15
Provision pour aléas financiers	996	55	1 051	5	7
Total des coûts du projet	16 936	1 356	18 291	7	123

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

	FIDA		Bénéficiaires		Institutions de microfinance		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Renforcement des capacités	2 418	100,0	-	-	-	-	-	-	2 418	15,9	-	2 915	-
Infrastructure rurale	5 849	82,9	706	10,0	-	-	503	7,1	7 058	38,6	669	5 886	503
Activités rémunératrices	759	13,5	1 066	19,0	3 779	67,4	-	-	5 604	30,6	112	4 595	-
Coordination du projet	2 234	82,3	-	-	-	-	481	17,7	2 715	14,8	574	1 659	481
Total des décaissements	11 757	64,3	1 772	9,7	3 779	20,7	984	5,4	18 291	100,0	1 356	15 055	1 880

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

28. **Passation des marchés.** Les marchés financés au titre du prêt seront passés conformément aux directives du Fonds. L'acquisition des véhicules coûtant l'équivalent de 100 000 USD ou plus se fera selon les procédures d'appels d'offres internationaux, tandis que pour les véhicules, l'équipement et les matériaux d'un montant compris entre 20 000 USD et 100 000 USD, on aura recours aux appels d'offres nationaux. Les contrats d'un montant inférieur à 20 000 USD concernant les autres biens et services, y compris les travaux de remise en état et la formation, seront passés localement après présentation des devis d'au moins trois fournisseurs. S'agissant des infrastructures rurales villageoises, dispersées et peu coûteuses, les achats seront effectués directement par les bénéficiaires selon des procédures de consultation de fournisseurs à l'échelon local ayant l'agrément du Fonds. Les contrats concernant les consultants et l'assistance technique seront adjugés conformément aux directives de l'institution coopérante. Les mandats, les qualifications et les conditions d'emploi seront communiqués au FIDA pour approbation. Les contrats d'un montant égal ou supérieur à l'équivalent de 100 000 USD seront soumis à l'examen préalable de l'institution coopérante. Pendant la phase de transition précédant l'exécution du projet, un plan de passation des marchés sera préparé. Les procédures/critères de passation des marchés arrêtés définitivement et agréés figureront dans l'accord de prêt.

29. **Décaissements.** Afin de faciliter les décaissements, un compte spécial sera ouvert et maintenu par l'UCP auprès d'une banque commerciale ayant l'agrément du FIDA. Ce compte servira à financer les dépenses relatives à la province du Centre. Un compte auxiliaire sera ouvert dans la province de l'Extrême-Nord. L'allocation autorisée prélevée sur les fonds du prêt du FIDA s'élèvera à l'équivalent de 800 000 USD en francs CFA. Cette somme sera déposée dès l'entrée en vigueur du prêt et dès que les conditions requises pour les décaissements seront remplies, notamment l'approbation du programme de travail et budget de la première année, et que le gouvernement aura versé sa contribution de contrepartie, dont le montant est de 200 000 USD. La moitié de la somme déposée sur le compte spécial sera transférée sur le compte auxiliaire de la province de l'Extrême-Nord.

30. **Comptabilité.** Les demandes de prélèvement sur le compte spécial seront autorisées par le coordonnateur de projet, tandis que celles sur le compte auxiliaire seront autorisées par le coordonnateur de la province de l'Extrême-Nord. Les décaissements seront accompagnés de toutes les pièces justificatives nécessaires, sauf dans le cas de certaines dépenses (frais de fonctionnement, salaires, indemnités de voyage, enquêtes et contrats, formation locale et caisse pour les risques) qui seront justifiées par les relevés des dépenses certifiés.

31. Le gouvernement ouvrira auprès d'une banque commerciale un compte du projet sur lequel il déposera sa contribution de contrepartie aux coûts du projet, y compris les droits et taxes qui ne sont pas directement déductibles au moment de la passation des marchés. Il versera sur le compte du projet une somme initiale en francs CFA, d'un montant équivalent à 200 000 USD.

32. **Vérification des comptes.** Un cabinet d'audit, recruté au plan international et ayant l'agrément du FIDA, sera désigné pour effectuer chaque année un audit financier et de gestion, que le projet prendra à sa charge. Ce cabinet d'audit donnera son avis quant à la conformité des procédures d'appels d'offres, des postes de dépense et de l'utilisation des biens et services avec le manuel d'opérations du projet. Il donnera également un avis distinct sur les relevés des dépenses et sur le compte spécial. Les rapports de vérification des comptes seront présentés au FIDA dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier du projet (30 juin).



F. Organisation, coordination et gestion

33. **Organisation.** Le projet aidera les communautés à mettre en place les comités villageois de développement. Ils seront chargés de la gestion du plan de développement local, qui est préparé par les communautés avec l'appui d'ONG spécialisées ou de sociétés de conseil. Par ailleurs, le projet apportera son soutien pour la création du comité de planification technique à l'échelon communal, composé de représentants villageois. Ce comité a pour objet d'améliorer la communication entre les communes et les villages et de stimuler la participation des communes au développement villageois.

34. La distinction a été faite entre le financement des biens et services privés et celui des biens et services publics. L'appui aux activités rémunératrices (secteur privé) sera coordonné par la structure du projet, avec l'aide du projet d'appui au programme national de microfinance financé par le FIDA. Les cautions financières, conçues pour les groupes prioritaires ayant formulé des propositions viables d'activités rémunératrices, seront financées par le projet mais coordonnées à l'échelon villageois. L'appui financier aux infrastructures et services publics au niveau des villages (microinfrastructures), coordonné et acheminé par le biais de la structure du projet, sera géré à l'échelon villageois.

35. **Prestation des services de soutien.** Les activités du projet seront exécutées dans le cadre d'accords contractuels avec des prestataires de services privés et publics. Le projet préconisera de choisir des associations de bénéficiaires comme partenaires d'exécution à l'échelon du village et de la commune. Il prêtera par ailleurs son concours pour le renforcement des capacités des prestataires de services, selon les besoins. Les services seront assurés dans une optique commerciale.

36. **Coordination et gestion.** Deux unités de gestion du projet seront créées, une par province. Le coordonnateur de la province du Centre coordonnera l'ensemble de la gestion financière et de l'administration du projet. Les unités du projet seront sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, mais leur gestion financière et administrative sera autonome. Le service du développement communautaire du Ministère de l'agriculture coordonnera toutes les interventions des donateurs relatives aux communautés, tandis que le Ministère des investissements publics et de l'aménagement du territoire sera responsable de la coordination générale du programme national de développement local.

37. **Partenariats avec les autres projets.** Un accord de partenariat a été passé entre les principaux donateurs, parmi lesquels le GTZ, la Banque mondiale et la BAfD, afin de coordonner les efforts déployés pour appuyer le programme national de développement local. Par ailleurs, il existe un dispositif de partenariat spécifique avec le GTZ aux fins de la collaboration dans le domaine du développement communautaire. Une convention sera signée entre le projet d'appui au développement communautaire et le projet d'appui au programme national de microfinance. Le projet travaillera également en étroite collaboration avec les autres projets intervenant dans les deux provinces choisies afin d'encourager les effets de synergie et les échanges d'expériences.

38. **Suivi et évaluation.** Les activités de suivi et évaluation ne seront pas menées séparément, en dehors de la structure du projet. Elles seront au contraire intégrées aux fonctions générales de gestion et de coordination du projet afin de fournir aux responsables de l'exécution et de la gestion des indications utiles pour obtenir l'impact voulu. Une formation à la gestion et un soutien technique spécifiques seront assurés à cette fin. Un nombre limité d'indicateurs pertinents seront spécifiés dans le cadre logique. Cette série d'indicateurs sera examinée dès le début des activités et peaufinée chaque année pendant toute l'exécution. Le suivi-évaluation interne est conçu de manière à faire participer les bénéficiaires, en particulier les comités villageois qui géreront une base de données locale et suivront la mise en œuvre du plan d'action villageois. L'évaluation externe de l'analyse de l'impact sera soustraite à un réseau d'experts locaux venant d'universités et d'organismes spécialisés. Les diagnostics provinciaux initiaux servant à définir les zones d'intervention du projet seront utilisés pour créer une



base de données de référence pour la zone du projet. Elle sera mise à jour et suivie périodiquement, et servira à évaluer l'impact du projet.

G. Justification économique

39. Les moyens de subsistance des bénéficiaires seront améliorés du fait qu'ils auront plus largement accès aux services sociaux et aux activités rémunératrices. Les organisations communautaires soutenues par le projet (comités de développement villageois, comité de planification à l'échelon communal) auront la capacité de planifier le développement, de mobiliser les ressources locales, d'avoir des interactions et de négocier avec des partenaires extérieurs, et de mettre en place un système d'entretien doté d'un mécanisme de financement en vue d'assurer la durabilité de leurs investissements. Ces organisations seront en mesure de passer contrat, par voie d'appel à la concurrence, avec des prestataires de services publics ou privés compétents, dont les capacités auront été renforcées grâce au projet.

H. Risques

40. Les risques concernant le projet proposé sont liés aux facteurs suivants: i) retard dans l'exécution de la composante renforcement des capacités (risque qui sera réduit en affectant des ressources suffisantes à cette composante tout en assurant un suivi attentif); ii) appropriation des avantages du projet par des personnes non ciblées (risque qui sera réduit grâce au processus participatif associant les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables); enfin, iii) retard dans l'exécution du programme national, qui prête appui aux communes pour la composante décentralisation (risque qui sera réduit grâce aux dispositions prises pour renforcer les capacités des communes, afin de faciliter leur participation au développement local).

I. Impact sur l'environnement

41. Les effets potentiels du projet sur l'environnement et les mesures permettant de les atténuer ont été identifiés. Le projet aura un effet bénéfique sur la gestion des ressources naturelles. Il est spécifié dans le manuel d'opérations que l'évaluation environnementale est l'un des critères d'admission des microprojets en vue d'un financement. L'approche participative du projet sensibilisera les communautés aux problèmes de l'environnement, ce qui se traduira par une meilleure gestion des ressources naturelles. Compte tenu de l'analyse de la situation et de l'impact écologiques et conformément aux procédures administratives du FIDA pour l'évaluation environnementale, le projet est classé dans la catégorie B.

J. Caractéristiques novatrices

42. Le projet est novateur en raison de son dispositif d'exécution. Les donateurs interviendront dans le cadre du programme national de développement qui sera coordonné par le gouvernement. On fera la distinction entre le financement des biens et services privés et celui des biens et services publics. L'appui aux activités rémunératrices (secteur privé) sera coordonné par la structure du projet et par le projet d'appui au programme national de microfinance. Les cautions financières, conçues pour les groupes prioritaires ayant formulé des propositions viables d'activités rémunératrices, seront financées par le projet mais coordonnées à l'échelon villageois. L'appui financier aux infrastructures et aux services publics au niveau des villages (microinfrastructures), coordonné et acheminé par le biais de la structure du projet, sera géré à l'échelon villageois.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

43. Un accord de prêt entre la République du Cameroun et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
44. La République du Cameroun est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
45. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

46. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Cameroun un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions cinq cents mille droits de tirage spéciaux (9 500 000 DTS) venant à échéance le 15 février 2042 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge



RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 12 mars 2002)

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture (MINAGRI) de l'Emprunteur représenté par la Direction du génie rural et du développement communautaire (DGRDC) (l'Agent principal du projet) les fonds du prêt conformément aux dispositions des programmes de travail et budget annuels (PTBA) et les procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement aux fins d'exécuter le projet.
2. Les Unités de coordination et de gestion provinciales (UCGP) ouvrent auprès de banques commerciales acceptables pour le FIDA, deux sous-comptes spéciaux en FCFA respectivement dans la Province du Centre et dans la Province de l'Extrême-Nord, pour les opérations relatives au projet (les Sous-comptes spéciaux). Les superviseurs provinciaux et les gestionnaires comptable et financier de chacune des provinces sont autorisés à gérer et mouvoir le sous-compte spécial de leur province respective sous le principe de la double signature. La Caisse autonome d'amortissements (CAA) au nom du Gouvernement qui l'autorise, fait un premier versement d'un montant équivalent en FCFA à 200 000 USD dans chacun des sous-comptes spéciaux. Par la suite, la CAA au nom du Gouvernement qui l'autorise, transfère mensuellement et au plus tard le 15^e jour du mois suivant, des fonds selon la demande présentée par écrit et signée par le coordonnateur national précisant les besoins et le montant réclamé. La lettre du coordonnateur national est accompagnée de la documentation et des pièces justificatives.
3. Le Gouvernement met, également, à la disposition de l'Agent principal du projet au cours de la période d'exécution du projet, des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres conformément à ses procédures nationales habituelles en matière d'assistance au développement. Les fonds de contrepartie serviront à payer, entre autres, les impôts, droits et taxes des biens et services financés par le prêt. Le Gouvernement effectue un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant global en FCFA équivalent à 200 000 USD sur le compte de fonds de contrepartie correspondant à une partie de sa contribution au financement du projet. Un montant en FCFA équivalent à 50 000 USD de ces fonds de contrepartie est transféré par le Gouvernement dans chacun des deux comptes auxiliaires de fonds de contrepartie des provinces. Le Gouvernement reconstituera mensuellement et au plus tard le 15^e jour du mois suivant chacun des comptes auxiliaires de fonds de contrepartie selon la demande présentée par écrit et signée par le coordonnateur national précisant les besoins et le montant réclamé. La lettre du coordonnateur national est accompagnée de la documentation et des pièces justificatives. Les fonds de contrepartie seront inscrits à la fois au Programme d'investissement public et au Budget d'investissement public.
4. Le projet sera placé sous la tutelle de l'Agent principal du projet. La gestion du projet son financement et la coordination globale sera assurée par l'Unité de coordination et de gestion nationale (UCGN). Les deux UCGP assureront la coordination des activités au niveau provincial, sous la supervision de l'UCGN. Un comité de pilotage aura la responsabilité de commenter et approuver les PTBA de la zone du projet que soumettra l'UCGN par le biais de son coordonnateur national. Les PTBA seront par la suite soumis au FIDA et à l'Institution coopérante pour commentaires et approbation.
5. Le projet prévoit un processus de planification du développement communautaire qui débute au niveau le plus décentralisé de l'Administration publique soit au niveau des Comités de développement villageois (CDV). Les CDV seront constitués par les assemblées de villages à la suite des travaux de sensibilisation et de planification participatives soutenus par le projet qui auront abouti à l'élaboration



d'un plan de développement. Ces CDV auront le caractère juridique d'une association déclarée d'intérêt local et les statuts constitutifs des CDV devront prévoir des femmes parmi les organes de décision et de gestion de sorte que les femmes soient obligatoirement associées aux choix et réalisations des CDV. Les CDV seront composés d'au moins 50% de représentants provenant de groupements féminins. Les CDV élaboreront des plans de développement local conformément à un processus participatif et prépareront des PTBA locaux.

6. Les UCGP et les CDV concluront des accords subsidiaires avec les différents agents d'exécution précisant les modalités de la mise en place des cautions tournantes villageoises, conformément aux dispositions du Manuel de procédures approuvé par le FIDA.

7. Les composantes du projet sont exécutées par des prestataires de services publics et privés répondant à des offres qui suivront la procédure prévue dans l'Accord de prêt concernant la passation des marchés et les décaissements. Les prestataires de services sont rémunérés en fonction des services rendus ou biens livrés. L'UCGN, les UCGP et les CDV organisent et supervisent la délivrance des services requis pour satisfaire les demandes des communautés. Les budgets des fonds de développement local sont déterminés chaque année par l'UCGN et les UCGP. Les CDV sont informés des montants qui ont été alloués pour le Plan de développement local. Les progrès faits pour atteindre les objectifs du projet, la qualité des services rendus par chacun des prestataires et les problèmes rencontrés dans l'exécution du projet sont discutés en commun lors des ateliers annuels d'évaluation participative présidés par le Président du CDV.

8. Le Gouvernement, à travers le MINAGRI, prépare un projet de Manuel de procédures ainsi qu'un Manuel d'opérations avant l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt. Le Manuel de procédures prévoit les modalités pour la mise en œuvre des activités du projet y compris, la mise en place et les modalités de fonctionnement des cautions tournantes villageoises, les procédures de contractualisation entre les prestataires de services et les CDV, les procédures d'élaboration des plans de développement local. Quant au Manuel d'opérations, il prévoit les modalités pour la gestion administrative, comptable et financière du projet.

9. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales telles que prévues à la Section 7.15 (Protection de l'environnement) des Conditions générales, le Gouvernement prend, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ses avenants.

10. Le coordonnateur national, par le biais de services de consultants si nécessaire, assure le suivi des principaux prestataires de services dans la mise en œuvre de leurs responsabilités. Le coordonnateur national aura entre autres la responsabilité du suivi des réalisations communautaires, des cautions tournantes villageoises ainsi que l'évaluation de la rentabilité des investissements productifs.

11. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur son territoire.

12. Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du projet.

13. Le recrutement des cadres de l'UCGN et des UCGP se fera selon des critères de compétitions qui incluront aussi bien le secteur public que le secteur privé. Les fonctionnaires du Gouvernement pourront offrir leurs candidatures mais s'ils sont sélectionnés, ils devront demander leur disponibilité pour la durée du contrat les liant au projet.

14. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables aux décaissements des fonds du prêt:

- a) aucun retrait ne sera effectué sur l'ensemble des catégories de décaissement avant la conclusion d'un accord de partenariat, soumis et approuvé par le FIDA, entre l'Agent principal du projet et les représentants autorisés de la GTZ précisant les modalités de leur collaboration dans le cadre de la réalisation du projet;
- b) aucun retrait par un CDV ne sera effectué sur les Catégories de décaissement Micro-infrastructure et Cautions tournantes villageoises avant que le CDV dépose préalablement à l'UCGP un document juridique démontrant qu'il a été légalement constitué; et
- c) aucun retrait ne sera effectué sur la Catégorie Cautions tournantes villageoises pour un CDV avant la conclusion d'un accord subsidiaire en conformité avec les dispositions du Manuel de procédures concernant les cautions tournantes, entre d'une part l'UCGP dûment autorisée et d'autre part le CDV en question et les institutions financières, précisant les modalités de la mise en place des cautions tournantes villageoises.

15. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le Comité de pilotage du Projet d'appui au développement communautaire est créé par arrêté ministériel;
- b) l'UCGN et les UCGP sont créées par arrêté ministériel;
- c) le coordonnateur national, les superviseurs provinciaux ainsi que le responsable financier et les deux gestionnaires comptable et financier provinciaux sont sélectionnés par voie d'appel à la candidature et nommés;
- d) le compte de fonds de contrepartie est ouvert et le premier dépôt des fonds de contrepartie est effectué;
- e) les sous-comptes spéciaux et les comptes auxiliaires de fonds de contrepartie sont ouverts;
- f) le Gouvernement met des locaux à la disposition de l'UCGN et des UCGP;
- g) le Manuel de procédures et le Manuel d'opérations sont finalisés et approuvés par le FIDA; et
- h) un avis juridique favorable, délivré par le Secrétaire général des services du Premier ministre ou toute autre autorité judiciaire compétente et acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA est remis par le Gouvernement au FIDA.

COUNTRY DATA

CAMEROON

Land area (km² thousand) 2000 1/	465	GNI per capita (USD) 2000 1/	570
Total population (million) 2000 1/	15.1	GNP per capita growth (annual %) 2000 1/	-1.0
Population density (people per km²) 2000 1/	32	Inflation, consumer prices (annual %) 2000 1/	5.3 a/
Local currency	CFA Franc BEAC (XAF)	Exchange rate: USD 1.00 =	XAF 729
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-99 2/	2.8	GDP (USD million) 2000 1/	8 687
Crude birth rate (per thousand people) 2000 1/	38 a/	Average annual rate of growth of GDP 2/ 1980-90	3.4
Crude death rate (per thousand people) 2000 1/	13 a/	1990-99	1.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 2000 1/	77 a/	Sectoral distribution of GDP 2000 1/	
Life expectancy at birth (years) 2000 1/	51 a/	% agriculture	44 a/
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	2.5	% industry	19 a/
Poor as % of total rural population 2/	32	% manufacturing	10 a/
Total labour force (million) 2000 1/	6.1	% services	38 a/
Female labour force as % of total 2000 1/	38	Consumption 2000 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	10 a/
School enrolment, primary (% gross) 2000 1/	85 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	71 a/
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2000 1/	24	Gross domestic savings (as % of GDP)	19 a/
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 111	Merchandise exports 2000 1/	2 050
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2000 1/	29 a/	Merchandise imports 2000 1/	1 203
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2000 1/	22 a/	Balance of merchandise trade	847
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2000 1/	5.0 a/	before official transfers 1999 1/	-513
Physicians (per thousand people) 1999 1/	0.06	after official transfers 1999 1/	-396
Population without access to safe water (%) 1990-98 3/	46	Foreign direct investment, net 1999 1/	25
Population without access to health services (%) 1981-93 3/	85	Government Finance	
Population without access to sanitation (%) 1990-98 3/	11	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 1999 1/	0.1
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1999 1/	15.9
Food imports (% of merchandise imports) 1999 1/	14 a/	Total external debt (USD million) 1999 1/	9 443
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1998 1/	66	Present value of debt (as % of GNI) 1999 1/	76
Food production index (1989-91=100) 2000 1/	127.4	Total debt service (% of exports of goods and services) 1999 1/	24.3
Cereal yield (kg per ha) 2000 1/	1 434	Lending interest rate (%) 2000 1/	22.0
Land Use		Deposit interest rate (%) 2000 1/	5.0
Arable land as % of land area 1998 1/	12.8		
Forest area (km ² thousand) 2000 2/	239		
Forest area as % of total land area 2000 2/	51.3		
Irrigated land as % of cropland 1998 1/	0.5		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database

2/ World Bank, *World Development Indicators*, 2001

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

PREVIOUS IFAD FINANCING

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount
North West Rural Development Project	IFAD	AfDB	HC	16 Sep 80	06 Nov 81	30 Jun 91	L - I - 42 - CM	SDR	9 100 000
Second Western Province Rural Development Project	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD	I	13 Dec 83	09 Sep 85	31 Dec 91	L - I - 140 - CM	SDR	13 700 000
Livestock Sector Development Project	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD	I	29 Nov 88	29 Oct 89	30 Jun 95	L - I - 230 - CM	SDR	8 400 000
National Agricultural Research and Extension Support Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	10 Sep 98	09 Jun 99	30 Jun 03	G - I - 70 - CM	USD	75 000
National Agricultural Research and Extension Programmes Support Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	10 Sep 98	09 Jun 99	30 Jun 03	L - I - 478 - CM	SDR	7 900 000
National Microfinance Programme Support Project	IFAD	UNOPS	HC	09 Dec 99	23 Apr 01	31 Dec 07	G - I - 93 - CM	USD	75 000
National Microfinance Programme Support Project	IFAD	UNOPS	HC	09 Dec 99	23 Apr 01	31 Dec 07	L - I - 522 - CM	SDR	8 050 000

Note: HC = highly concessional
I = intermediate



EXPENDITURE ACCOUNTS BY COMPONENTS

BASE COSTS (USD '000)

	Capacity- Building	Rural Infrastructure	Income- Generating Activities	Project Coordination	Total
I. Investment Costs					
A. Vehicles	-	-	-	524	524
B. Equipment	-	-	-	150	150
D. Studies and local consultations	-	-	-	484	484
E. Training and networking	2 615	-	-	-	2 615
F. Monitoring and evaluation	-	-	-	105	105
G. Micro-infrastructures	-	7 058	-	-	7 058
H. Income-generating activities	-	-	4 845	-	4 845
I. Guarantee (caution)	-	-	759	-	759
Total Investment Costs	2 615	7 058	5 604	1 262	16 539
II. Recurrent Costs					
A. Personnel					
1. Salary	-	-	-	796	796
2. Indemnity	300	-	-	280	580
Subtotal Personnel	300	-	-	1 075	1 376
B. Vehicle maintenance	-	-	-	340	340
C. Office equipment maintenance	-	-	-	36	36
Total Recurrent Costs	300	-	-	1 452	1 753
Total PROJECT COSTS	2 915	7 058	5 604	2 715	18 291
Taxes	-	503	897	481	1 880
Foreign Exchange	-	669	112	574	1 356

CADRE LOGIQUE

Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Assomptions/Risques
1. Objectif stratégique			
Améliorer durablement les conditions et les niveaux de vie des populations dans les zones rurales les plus défavorisées	Indicateurs socio-économiques désagrégés par genre. Réduction du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté	Evolution des indicateurs collectée dans le référentiel de base constituée au cours du diagnostic initial au niveau des deux zones d'intervention. Etudes thématiques réalisées par un réseau de recherche action universitaire. Enquêtes conditions de vie et ménage	Le Gouvernement camerounais s'engage effectivement dans la conceptualisation et la mise en œuvre du PNDL et assure la coordination des bailleurs de fonds. Les groupes les plus pauvres sont identifiés et utilisent le projet pour améliorer leur condition de vie
2. Objectifs opérationnels			
2.1 Contribuer à la prise en charge de leur développement par les communautés rurales dans le respect des principes de participation, concertation et de solidarité.	Maîtrise du processus de confection, d'évaluation et d'actualisation annuelle du PDL par les communautés Composition, fonctionnement et dynamique des CDV Taux de réalisation des PDL et Nbre de projets réalisés par les femmes et les groupes démunis. Capacité contributive et capacité à rechercher et à mobiliser les financements externes	Etudes thématiques (case studies) Enquête bénéficiaires Dossiers du village	Lenteur du processus de renforcement des capacités Trop grande implication des forces politiques, des élites et du pouvoir traditionnel Difficultés des communes à changer de comportement et à s'impliquer dans la démarche participative.



Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Assomptions/Risques
<p>2.2 Contribuer de façon durable à l'augmentation et la diversification des revenus des producteurs associés en particulier des producteurs provenant des groupes les plus démunis.</p> <p>2.3 Améliorer l'accès des communautés rurales aux infrastructures sociales de base.</p>	<p>Nbre et types de micro entreprises créées- Emplois créés, Chiffre d'Affaires, revenus nets. Pourcentage de micro-entrepreneurs provenant des groupes cible.</p> <p>Amélioration accès aux infrastructures par genre et qualité des services rendus Gains de temps pour les femmes Système local de maintenance</p>	<p>Fiches de projets. Base de données pour le suivi et l'évaluation. Etudes thématiques</p> <p>Base de données suivi/évaluation Enquête appréciation par les bénéficiaires</p>	<p>Les groupes à risque sont effectivement pris en compte</p> <p>Des mécanismes durables de gestion communautaire des infrastructures sont mis en place</p>
3. Résultats attendus			
<p>3.1 En matière de renforcement des capacités :</p> <p>(i) Les capacités de planification, d'interaction, de négociation et de gestion participatives au niveau des communautés villageoises sont renforcées et favorisent en particulier la participation des groupes les plus démunies ;</p> <p>(ii) Les capacités de lutte communautaire contre le SIDA sont renforcées</p> <p>(iii) des micro entrepreneurs sont formés (voir AGR);</p> <p>(iv) les élus locaux connaissent mieux les besoins au niveau des villages et sont formés aux techniques de gestion participative</p>	<p>Taux de réalisation des PDL Taux de participation des populations dans les PDL par genre Nature et qualité des contacts externes entrepris par le village pour réaliser le PDL Nombre de bailleurs de fonds ayant financé la réalisation du PDL</p> <p>Existence plan d'action de lutte contre le SIDA et état d'exécution Connaissance de la maladie et des méthode lutte par la population</p> <p>Nbre et types de micro-entrepreneurs formés</p> <p>Nbre et types de formation reçus. Participation de la commune dans le processus de confection du PDL Fonctionnement de la commission communale de planification</p>	<p>Études thématiques. Dossiers villageois Rapports suivi/évaluation</p> <p>Dossier village Rapport du projet Enquêtes bénéficiaires Etudes thématiques</p> <p>Rapports du projet</p> <p>Comptes rendus des rencontres élus/ citoyens au niveau des villages. Correspondance officielle au niveau des communes. Rapport du projet</p>	<p>Les groupes défavorisés ne participent pas au processus de réalisation des PDL</p> <p>Les mécanismes de détermination des priorités du village ne tiennent pas compte des besoins des groupes défavorisés et des femmes</p> <p>La commune n'arrive pas à s'adapter dans son rôle d'appui au développement communautaire La commune n'a pas les moyens pour s'impliquer dans le processus</p> <p>Les cadres des ministères sont réticents à adopter la démarche participative</p> <p>Les prestataires privés dans les zones du</p>

Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Assomptions/Risques
(v) les cadres des ministères, en particulier du MINAGRI et de la DGDRC sont formés aux approches de gestion participative et de développement communautaire;	Contribution de la commune à la réalisation des PDL. Nombre, genre et qualité des participants aux formations Appui apporté par les services des Ministères pour la réalisation des PDL	Etudes thématiques Correspondance officielle au niveau des communes. Rapport du projet Etudes thématiques	projet sont en nombre limité et de nouveaux ne sont pas attirés par le projet. Les femmes n'ont pas le temps de participer aux formations. Les micro entrepreneurs ont des problèmes pour trouver des débouchés pour leur surplus
(vi) Des prestataires publics et privés sont formés à la passation des marchés	Nombre et type d'opérateurs formés Qualité des dossiers d'appel d'offre	Rapport du projet Dossiers d'appel d'offre	Les femmes et les plus démunies n'ont pas le temps de participer
3.2 En matière d'AGR:	Nombre et qualité des dossiers de crédit	Base de données pour le suivi et l'évaluation.	Le dépôt tournant est monopolisé par une minorité
(i) des micro entrepreneurs agricoles et non-agricoles ont été formés en matière de préparation de dossiers de crédit, gestion d'entreprise et marketing	Nombre de dossiers acceptés par l'agence de micro-finance.	Etudes thématiques Fiches de micro-projets. Données des agences de microfinance.	Le dépôt tournant est utilisé pour rembourser des impayés
(ii) des micro entrepreneurs agricoles ou non agricoles ont reçu des formations techniques spécifiques	Qualité technique des micro entreprises Rentabilité et viabilité dans le temps des AGR Nbre de village ayant mis en place des dépôts tournant	Rapports du projet Base de données suivi/évaluation Études thématiques	Les communautés n'arrivent pas à faire fonctionner des mécanismes de gestion efficace
(iii) des micro-entrepreneurs agricoles ou non agricoles appartenant aux groupes les plus défavorisés ont bénéficié du système de caution tournante, qui leur permet d'accéder à du crédit ;	Nombre, genre des bénéficiaires et activités financées par les dépôts tournants Taux de remboursement et de rotation des dépôts tournants	Dossier village Base de données suivi/évaluation Études thématiques	Le secteur privé ne répond pas aux sollicitations du projet
3.3 Des micro-infrastructures de base sont identifiées, construites et gérées par les communautés	Nombre et type de micro-infrastructures réhabilitées, construites, gérées, maintenues. Mécanisme de gestion et rentabilité des infrastructures à caractère marchand (greniers, salles polyvalentes etc.)	Dossier village Base de données suivi/évaluation Rapports du projet	Le fonctionnement des ministères reste centralisé. Les services déconcentrés n'arrivent pas à prendre des initiatives.



Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Assomptions/Risques
3.4 Les capacités d'intervention publiques et privées et la coordination des efforts des différents partenaires pour répondre à la demande des communautés sont améliorées.	Fonctionnement des comités techniques provinciaux et communaux Modifications des processus de décisions publiques.(plus de concertation, plus de qualité technique) Relation état/secteur privé	Rapport réunion comité technique Plans de développement au niveau village. . Etudes thématiques.	



ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

1. Le projet apportera son appui au développement communautaire selon les principes et le cadre général développés ci-dessus et mettra en œuvre pendant 7 ans trois composantes: (i) Développement des capacités; (ii) Micro-infrastructures villageoises; (iii) Appui aux activités génératrices de revenus, une quatrième composante est la structure elle-même, décrite ci-après, chargée de la coordination, de la gestion des actions de ces 3 composantes.

A. Organes de coordination et de gestion

2. **Un comité de pilotage** sous la présidence du secrétaire général du MINPAT sera créé à partir du noyau permanent de l'actuelle comité des secrétaires généraux des ministères sectoriels qui devra être élargi à d'autres partenaires impliqués dans le développement communautaire (représentant des communautés bénéficiaires du projet, membres de la société civile, bailleurs de fonds, collectivités locales). Réuni annuellement en session ordinaire et sur la base des états et documents fournis par l'UCG nationale le comité de pilotage: (i) prendra connaissance de la situation d'ensemble du projet dans ses deux zones d'intervention, des situations des autres projets dans le domaine communautaire, des leçons de l'expérience, des innovations, des principales contraintes à lever, des suggestions proposées par l'UCG quant aux modifications concernant le manuel d'opération, l'organisation et la gestion du projet ou autres aspects de la mise en œuvre; (ii) examinera les rapports d'activité et les états financiers de l'exercice précédent et les approuvera; (iii) analysera les programmes et les budgets des actions envisagées dans chaque région, fera ses observations avant approbation définitive et transmission des PTBA au FIDA et à l'institution coopérante; (iv) donnera son avis sur les modes d'intervention, le suivi des directives précédentes et recommandations des missions d'expertise, la validité des résultats obtenus, les modifications suggérées par l'UCG et si nécessaire formulera de nouvelles directives à proposer au FIDA; (v) analysera les résultats obtenus et tirera les leçons des autres expériences en cours, notamment celles de la GTZ et la Banque Mondiale et formulera des propositions en vue de l'élaboration d'une stratégie globale du Gouvernement. Le secrétaire technique du comité de pilotage sera désigné par le président.

3. **La tutelle du Projet** sera assurée par la Direction du génie rural et du développement communautaire (DGRDC) du MINAGRI. La DGRDC devra assurer en outre la coordination et le suivi des financements des différents bailleurs de fonds ayant acceptés d'appuyer le développement communautaire dans le cadre du PNDL.

4. **Le coordonnateur national du projet FIDA** sera assisté d'un contrôleur financier. Il sera recruté sur appel de candidature national, de formation universitaire (niveau 3ème cycle d'université en sociologie, économie, agronomie, agro-économie ou génie rural) avec expérience de plus de 10 ans en matière de développement rural et communautaire, expérience de plus de cinq ans en matière de gestion de projets, et une formation spécialisée en matière de gestion, suivi et évaluation. Le coordonnateur national sera chargé de:

- (i) la préparation des programmes d'activité et des budgets dans les deux régions; il devra estimer, avec l'appui des équipes des UCG régionales, le nombre de villages à toucher annuellement, les besoins en appui technique et formation, les coûts des infrastructures communales;
- (ii) recueillir et suivre les informations techniques et financières concernant les réalisations communautaires et constituer la base de données des villages et de leurs plans développement; avec le contrôleur financier, il évaluera la rentabilité des investissements productifs, tiendra en liaison avec le projet microfinance le suivi des prêts et des cautions financières mises en place par les UCG régionales, évaluera les effets économiques de ces incitations et analysera les échecs et leurs causes;



- (iii) entretenir une relation suivie avec les responsables des autres projets d'appui au développement communautaire, en particulier ceux financés par la Banque mondiale et la coopération allemande (GTZ), en recueillir les informations d'activité et de méthodologie, analyser les résultats et en produire une synthèse annuelle avec les leçons à tirer;
- (iv) en relation avec les spécialistes en formation, infrastructures rurales et appui aux petites entreprises des deux UCG régionales, établir et enrichir le fichier des capacités locales par types d'activité (formation, conseil, maîtrise d'œuvre, entreprises) et disciplines ou secteurs (Bâtiment, hydraulique, santé, micro-entreprise, crédit);
- (v) préparer et mettre à disposition du Comité de pilotage, du FIDA, des autres bailleurs de fonds concernés, des missions d'appui, de supervision ou de contrôle, les documents contractuels; notamment les rapports d'activité semestriels et annuels, les budgets par région et leur exécution, les informations financières, l'exécution des contrats et les rapports d'audit externe; à la demande des experts, il tiendra à disposition les informations techniques des bases de données qui les concernent. Il assistera le secrétariat technique du Comité de pilotage.

5. **Le contrôleur financier** de formation comptable avec spécialisation en contrôle de gestion (niveau 3ème cycle d'université) et expérience d'au moins sept ans dans ce type de projets sur financement extérieur, sera également recruté sur appel à candidature nationale. Il aura la responsabilité de la comptabilité analytique et des états consolidés à présenter aux contrôles internes et externes; il suivra les états de paiement pour les décaissements du FIDA et tiendra la situation des conventions et marchés dont il conduira les procédures avec le MINFI (commissions provinciales et nationales de marché); il gèrera et mouvementera les avances trimestrielles vers les comptes provinciaux, supervisera et fera l'audit interne des comptes délégués tenus par les comptables régionaux et contrôlera les conventions et contrats souscrits à ce niveau, notamment la maîtrise d'œuvre et la réalisation des infrastructures villageoises par des prestataires privés ou publics. Il participera à la conception du manuel de procédures comptable avec la société de service sélectionnée au démarrage du projet et le mettra à jour en fonction de l'évolution du projet.

6. **Deux unités de coordination et de gestion provinciale (UCGP Centre et UCGP Extrême Nord)** seront mises en place dans les zones du projet. Elles seront placées sous la responsabilité du coordonnateur national. Le Projet sera autonome administrativement et financièrement pour gérer les ressources du projet et sera rattaché fonctionnellement à la DGRDC.

7. Le coordonnateur national du projet FIDA sera en même temps responsable de l'UCGP Centre tandis que le responsable de la coordination de l'UCGP Extrême Nord sera choisi parmi les membres de l'équipe technique. Chaque UCGP comprendra une équipe mobile de trois cadres de niveau ingénieur, spécialisés en petites infrastructures rurales et communautaires, formation et développement des capacités locales, appui aux petites entreprises de production et de services pour le suivi technique des réalisations communautaires et l'animation des comités techniques. Ces équipes superviseront les appuis techniques sous-traités par le projet et contrôleront les réalisations. Un gestionnaire comptable et financier aura la charge du suivi des contrats locaux, du contrôle de leurs coûts, de la liquidation et du paiement des dépenses de prestataires de service après accord des communautés bénéficiaires; il fera le budget des avances déléguées par l'UCG nationale et les cadrages budgétaires des communautés ayant fourni un plan de développement puis en suivra les exécutions, établira les états financiers des dépenses locales. Ces huit cadres seront recrutés comme les précédents sur appel d'offre national par un cabinet spécialisé; les fonctionnaires pourront offrir leur candidature mais s'ils sont sélectionnés devront démissionner de la fonction publique ou demander leur disponibilité pour la durée du contrat de droit privé.

8. Les personnels de soutien et services des trois unités (3 secrétaires, 5 chauffeurs, agents d'entretien) seront mis à disposition par le MINAGRI qui fournira également les locaux à la DGRDC

à Yaoundé et dans ses délégations. Le projet financera: les salaires des 10 cadres contractuels, les frais de déplacement et d'astreinte des agents mis à disposition, la réhabilitation des locaux, les fournitures de mobilier et de bureau, les 5 véhicules tout-terrain, les équipements de bureautique et les coûts de carburant et d'entretien.

B. Organes de concertation et de mise en œuvre des actions communautaires

9. Des **comités de développement au niveau des villages** seront constitués par les assemblées de village à la suite des travaux de sensibilisation et de planification participatives soutenus par le projet qui aboutissent à l'élaboration d'un plan de développement (voir le guide méthodologique du MINPAT, février 2001); ils auront le caractère juridique d'une association déclarée d'intérêt local composée de représentants des différents groupes sociaux-économiques du village librement cooptés par la population. Les représentantes des groupements féminins devraient y figurer en bonne place (50% des membres seront des femmes) et les statuts de ce type d'association devront prévoir leur place dans les organes de décision et de gestion (Président(e), trésorier(e)) de façon qu'elles soient obligatoirement associées aux choix du comité et à leur réalisation.

10. La mission des comités de coordination au niveau village, avec l'appui technique du projet, sera:

- (i) de faire un bilan des ressources humaines et moyens matériels et financiers disponibles localement, y compris des entreprises et main d'œuvre; étudier la situation des groupes les plus défavorisés et les besoins essentiels en services de base (eau, santé, éducation);
- (ii) la mise en application du plan de développement local qui doit distinguer les réalisations qui relèvent du secteur public de celles du secteur privé et selon des méthodes déjà éprouvées (approche participative niveau village (APNV), autopromotion avec la GTZ) le choix des priorités;
- (iii) programmer les réalisations de l'année selon le cadre budgétaire fourni par l'UCG régionale dont ils dépendent, sélectionner les entreprises ou tâcherons exécutants, mobiliser les contributions villageoises et lancer les travaux, les suivre et les réceptionner, autoriser les paiements;
- (iv) participer aux commissions techniques municipales pour les infrastructures relevant de plusieurs villages et à traiter dans le cadre communal (plan d'aménagement communal);
- (v) traiter à leur niveau les conflits d'intérêt posés par les ouvrages collectifs, notamment les problèmes fonciers qui devront être réglés avant toute réalisation, sachant que la propriété des ouvrages et de leur emprise restera à la commune ou à l'État;
- (vi) mettre en place les services d'entretien villageois pour maintenir en état les infrastructures en service (participation en nature, contributions financières); ces services conditionnant la poursuite de la mise en œuvre du plan de développement;
- (vii) tenir les états de gestion de l'association, les présenter à l'assemblée annuelle locale de l'association avec les fiches de réalisation de travaux et la liste des difficultés à résoudre; les présenter à toute demande de consultation par les intervenants du projet (gestionnaire de l'UCG, contrôleurs du MINFI) ou de missions extérieures.

11. Le projet appuiera techniquement la mise en place progressive des plans d'aménagement communaux au fur et à mesure que des projets d'investissement communautaires, dépassant les compétences locales des comités au niveau villageois, intéresseront plusieurs communautés et devront remonter à l'arbitrage municipal. Dès le démarrage des actions sur le territoire communal, 10 représentants des comités niveau village et les conseillers municipaux seront associés au sein d'une **commission technique communale** (santé, écoles, hydraulique, environnement) à l'étude et à la



réalisation des plans de développement locaux et à leur harmonisation avec un plan communal qui déterminera ses propres priorités; le projet pourra financer les études techniques sommaires et détaillées de projets ainsi sélectionnés et acceptés par les conseils municipaux. Il appuiera leur présentation au FEICOM ou aux services techniques concernés et suivra avec ses équipes mobiles régionales leur réalisation (financement, marchés publics, contrats, travaux et réceptions).

12. Au niveau provincial, un **comité technique provinciale présidé par le gouverneur** et réunissant les représentants des délégations provinciales des ministères techniques intéressés, des autres projets en cours et des communautés et mairies bénéficiaires fera le point sur les résultats obtenus et déterminera les orientations régionales à donner aux actions. Ses informations et son secrétariat seront fournis par l'UCG régionale.

C. Agences d'exécution

13. Les activités du projet seront exécutées par des prestataires de services publics et privés répondant à des offres qui suivront la procédure des marchés publics et seront rémunérés en fonction des services rendus ou biens livrés; à l'exception du premier décaissement du FIDA, il faudra que l'UCG nationale produise des justificatifs de ces services pour obtenir la réalimentation du compte spécial; il faudra également que les activités prévues dans chaque région soient convenablement exécutées et les objectifs généraux atteints (rapports de suivi-évaluation, évaluations externes) pour que le crédit du FIDA soit maintenu en l'état; des réorientations du projet devront être faites assez tôt si ces conditions ne pouvaient pas être remplies, de façon à ne pas affecter inutilement la charge de la dette publique; une revue à mi-parcours (quatrième année du projet) sera faite par une expertise indépendante et qualifiée qui évaluera en particulier les résultats des principaux prestataires de service.

14. **Les opérations de sensibilisation et de planification participative** seront conduites par les équipes pluridisciplinaires de petites entreprises, centres de recherche ou ONG de service existantes ou dont le projet favorisera la création si elles n'existent pas en nombre suffisant dans les zones d'intervention; dans ce cas il formera des candidats suffisamment qualifiés pour ce travail. Ensuite, le suivi permanent des villages mettant en œuvre un plan de développement sera assuré par des agents du MINAGRI en poste (agents de vulgarisation de zone et agents de développement communautaire) et la convention de prêt prévoira leurs modalités d'intervention; en particulier le régime officiel des frais de déplacement et de secrétariat (rapports d'activités) à servir par l'UCG régionale.

15. **Dans le domaine des infrastructures communautaires**, un appui technique de maîtrise d'œuvre (documents techniques, appels d'offre, suivi des travaux, réception) sera assuré, sous contrat avec l'UCG nationale, en fonction des disponibilités locales, par: des prestataires privés, des centres de recherche, des universités, des agents des services techniques, des agents du FEICOM mis à dispositions sur contrats passés entre l'UCG nationale et l'établissement public; les entreprises du bâtiment et les artisans auront des contrats directs de réalisation avec les comités de coordination au niveau village.

16. **Le soutien aux entreprises productives** bénéficiera des conseils de gestion d'équipes existantes, certaines sous contrat avec la GTZ et dont le relais sera pris par le FIDA à la clôture des projets d'autopromotion des producteurs agricoles des régions centre et nord, à partir de 2004. Il utilisera les services de prestataires privés ou publics, suffisantes pour le démarrage. Cette composante nécessitera l'utilisation des caisses locales de micro finances existantes ou à créer; une convention avec le projet de microfinance, financé par le FIDA, déterminera la participation du projet en cas de créations de caisses et les modalités de mise en place du fonds des cautions financières réutilisables au niveau village dont le mécanisme est expliqué plus loin. Le spécialiste de l'appui aux petites entreprises de production et de services au sein des UCGP utilisera comme relais sur le terrain de conseillers d'entreprises rurales dont il sera chargé de l'identifier et du renforcement des capacités afin d'apporter aux communautés l'assistance nécessaire pour appuyer l'identification des demandes en investissements, les études des projets et la formulation des microentreprises, les études de



rentabilité prévisionnelles, l'appui à la négociation avec les institutions de micro finance et le suivi/formation des microentrepreneurs et la liaison avec les instituts de formation.

17. **L'appui aux communes** en animation des commissions sectorielles et présentation de projets sera conduit par les mêmes partenaires qu'au niveau communautaire mais le projet financera aussi les interventions d'agents des ministères techniques concernés par les différents secteurs (enseignement, hydraulique, routes, santé, aménagement du territoire, condition féminine) sous forme de frais de déplacement. Par contre, il ne financera pas les réalisations au niveau communal qui dépendent de ces ministères ou du FEICOM.

18. **Des programmes de formation et de recyclage** seront mis en œuvre au profit des cadres d'appui techniques et des élus par les 6 experts des équipes mobiles des UCG et par des associations reconnues comme l'INADES ou APICA; dans ce dernier cas des conventions avec avenants annuels seront passées avec ces professionnels par l'UCG nationale.

19. Les études techniques (comme la réalisation du manuel de procédures opérationnelles et comptables), la rédaction des conventions et contrats types, le traitement du contentieux et autres problèmes juridiques, les recrutements des 10 cadres contractuels des UCG et les audits comptables seront confiés sur appels d'offres nationaux à des cabinets spécialisés de la place.

20. Les supervisions et missions d'expertise, notamment à mi-parcours, seront diligentées selon les conditions habituelles prévues dans la convention de prêt.

D. Mécanismes de participation

21. **Un large éventail d'approches est aujourd'hui disponible.** La mise en pratique de l'approche participative suit actuellement les orientations les plus expérimentées. A nos jours, on trouve un bon nombre d'organisations – généralement non gouvernementales - qui ont élaboré de manière ponctuelle les expériences de nombreux pays africains en la matière. La plupart s'inspirent de la méthode accélérée de recherche participative, utilisée depuis longtemps de manière plus au moins formelle par les artisans de l'approche participative. Celle-ci a eu une grande diffusion une fois conceptualisée et formalisée il y a une dizaine d'années, sous la dénomination MARP.

22. **Tout en respectant la diversité des approches, le projet mettra l'accent sur certains principes essentiels.** Les règles de l'art en matière d'approche participative peuvent être ainsi résumés: (i) respect des diversités des villages; (ii) écoute des paysans, dialogue; (iii) encouragement de la participation de tous (hommes, femmes, jeunes, groupes marginalisés); (iv) conciliation des différents intérêts; (v) examen de la situation à partir des différents points de vue; (vi) adaptation de la méthode à la situation locale; (vii) responsabilisation des acteurs et des opérateurs dans le processus de développement.

23. En général, les approches participatives les plus probantes suivent une série d'**étapes** dont les principales sont: (i) diagnostic/connaissance du milieu pour identifier les problèmes, les besoins, les potentialités et les contraintes au développement; (ii) analyse des problèmes et des besoins; (iii) recherche de solutions et identification des actions à mener; (iv) planification des actions de développement; (v) organisation du milieu permettant la réalisation du plan; (vi) suivi et évaluation participatif des activités.

24. Ces étapes essentielles peuvent être **modifiées ou complétées selon la réalité locale**, par exemple en incluant aussi l'indication d'éventuels partenaires ou prestataire de services pour les différentes activités. La durée du processus initial peut varier d'un cas à l'autre (dans certains cas, il faudra prévoir plusieurs semaines d'accompagnement alors que deux/trois jours peuvent suffire dans les cas où le processus avait déjà été entamé par des intervenants antérieurs). Généralement toutes les phases devraient être respectées dans les villages où les actions de développement communautaire sont absentes ou peu développées.



25. Dans le cadre global du Programme National de Développement Local, où interviendront plusieurs bailleurs de fonds en forme complémentaire (notamment la Banque Mondiale, au niveau des communes et des ministères), le Projet d'appui au développement communautaire (PADC) appuyé par le FIDA privilégiera l'**approche-village**. Celle-ci permet de prendre en considération l'ensemble de la réalité locale représentée par un territoire donné et une communauté qui l'habite et dont les membres ont entre eux des liens sociaux, culturels, économiques. La communauté est constituée par: (i) un noyau ancien formé de personnes issues de la famille qui a fondé le village et généralement qui détiennent le pouvoir traditionnel avec des droits coutumiers sur la terre et ses ressources, (ii) des personnes ou familles qui s'y sont insérées et liées avec les premiers (par le mariage et d'autres conventions), et (iii) des personnes non originaires de la communautés installées plus récemment, le plus souvent à la recherche de terres à cultiver.

26. La méthode de diagnostic participatif sera approfondie par des outils tels que les cartes de terroirs, les transects, les cartes d'assolement/ rotation, les calendriers d'activités agricoles, les calendriers journaliers de travail réalisés par les communautés. Ces outils permettront aux communautés de comprendre et de partager ensemble leurs pratiques agricoles, les systèmes de cultures, la gestion des ressources naturelles et de rechercher ensemble les solutions pour une meilleure gestion de l'espace et des conflits entre agriculteurs et éleveurs, ainsi que des solutions et des pratiques pour une gestion durable des sols et des ressources naturelles.

E. Suivi évaluation

Les expériences dans le pays

27. **Suivi-évaluation interne:** Selon les spécialistes en S/E du DEPA, les dispositifs de suivi évaluation sont généralement conceptualisés et mis en œuvre comme des composantes séparées des projets. Ils sont conçus sans la participation des bénéficiaires et fonctionnaires sensés utiliser leurs signaux. Ils sont mis en place généralement vers la deuxième ou troisième année du projet. La méthodologie de mesure d'impact est souvent conçue au moment où les actions du projet tendent vers la fin. Dans la plupart des cas, les cellules de S&E sont constituées d'une équipe dirigée par un chef de cellule, quelques enquêteurs et contrôleurs, fréquemment vus comme étant là suite aux exigences des bailleurs. De plus, un cadre de la DEPA du MINAGRI est généralement chargé de suivre le projet et participe à certaines missions de terrain. Ces dispositifs souvent assez coûteux permettent alors de collecter les informations et produire des rapports mais leur insertion institutionnelle séparée de celle de la direction des projets limite la portée et l'utilité de leurs signaux. Leur impact sur la gestion des projets est généralement limité et le S&E a tendance à devenir une fin en soi, au lieu de servir à capitaliser les expériences positives, accélérer l'apprentissage et stimuler l'innovation.

28. **Suivi-évaluation externe:** Il est généralement confié à des cabinets. Dans la plupart du cas les bailleurs exigent le recrutement de cabinets internationaux. Le taux d'internalisation des résultats est très faible (dans les cas les plus favorables un cadre de la DEPA participe aux missions mais les leçons de l'expérience ne sont que faiblement répercutées). En général le temps et les budgets alloués ne permettent pas la mise en œuvre d'une démarche participative. Les rapports sont peu exploitables et insuffisamment exploités par les décideurs. L'approche coûte cher par rapport aux résultats obtenus.

29. En général ces approches de suivi évaluation interne et externe n'ont pas répondu aux attentes.

L'approche proposée dans le cadre du PADC

30. **Principes:** dans le cadre de l'approche proposée, l'accent sera mis sur l'amélioration de la capacité de gestion à tous les niveaux de l'organisation. La fonction de suivi et évaluation sera donc intégrée aux fonctions des centres de décision du projet, c'est à dire au premier chef les bénéficiaires directs à travers les comités de développement de village, les comités de planification communaux,



les responsables de composante, le coordinateur du projet et le comité de pilotage. Le processus d'appropriation des approches au niveau du pays sera renforcé par l'utilisation d'universités et de centre de recherche nationale. Le Comité Technique national appuyé par la GTZ jouera un rôle clé dans le renforcement des capacités de gestion. Il servira à promouvoir les échanges et le travail en réseau.

31. **Fonctionnement:** Les diagnostics provinciaux initiaux permettront d'alimenter les données plus globales sur la situation initiale dans les deux régions pilote. Le suivi régulier de l'évolution de ces indicateurs (par exemple, à travers les études thématiques) permettra de contribuer aux réflexions concernant l'**impact** du projet. Les fiches de projet et les fiches de suivi de la gestion permettront d'alimenter les données sur les **processus de travail** et les **résultats**.

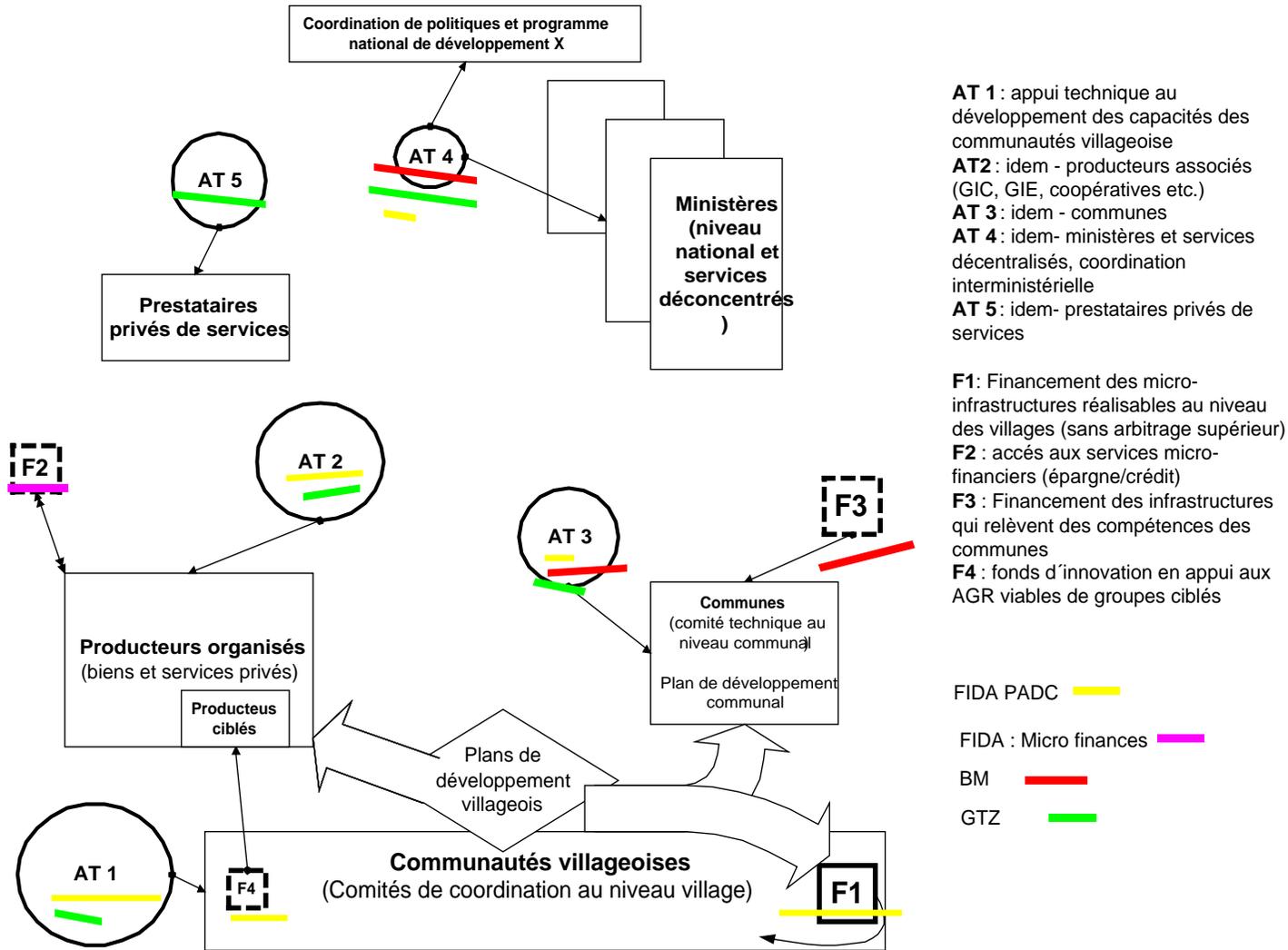
32. Une base plus précise de données de départ incluant la situation de référence et le plan de développement villageois sera constitué par les prestataires sélectionnés au niveau des villages inclus dans le programme. La situation de référence devra inclure les infrastructures sociales existantes, les indicateurs sociaux de base (santé, éducation, accès aux autres services essentiels), les données sur les activités productives agricoles et non agricoles (artisanat, mécanique, puisatiers), les organisations au sein du village. Le plan de développement devra inclure les besoins tels qu'exprimés après le diagnostic participatif et les besoins priorisées en fonction du cadrage budgétaire lié au financement du PADC. Sa mise à jour sera réalisée par le comité de développement villageois. Les données au niveau des villages seront utilisées d'abord à ce niveau par les comités de coordination de niveau village. Certaines données seront recueillies et utilisées par les responsables de composantes au niveau provincial. Un des logiciels de gestion connus sera utilisé à cet effet.

33. Les évaluations externes permettront de générer des connaissances complémentaires sur les impacts. L'évaluation externe sera confiée à un réseau national d'experts nationaux en développement communautaire/rural/local appartenant aux Universités et autres organismes spécialisés dans la recherche/action. Sur la base de processus de sélection interne, les participants à ce réseau national de recherche/action réaliseront chaque année 2 à 3 **études thématiques** à partir des questions spécifiques formulées par les managers du projet (c'est-à-dire, les comités de niveau village, les UCG provinciale, UCG nationale). Dans une approche de «pairs entre les pairs», la DEPA fonctionnera comme un node actif de ce réseau de recherche/action, dans le cadre de ses fonctions et moyens habituels.

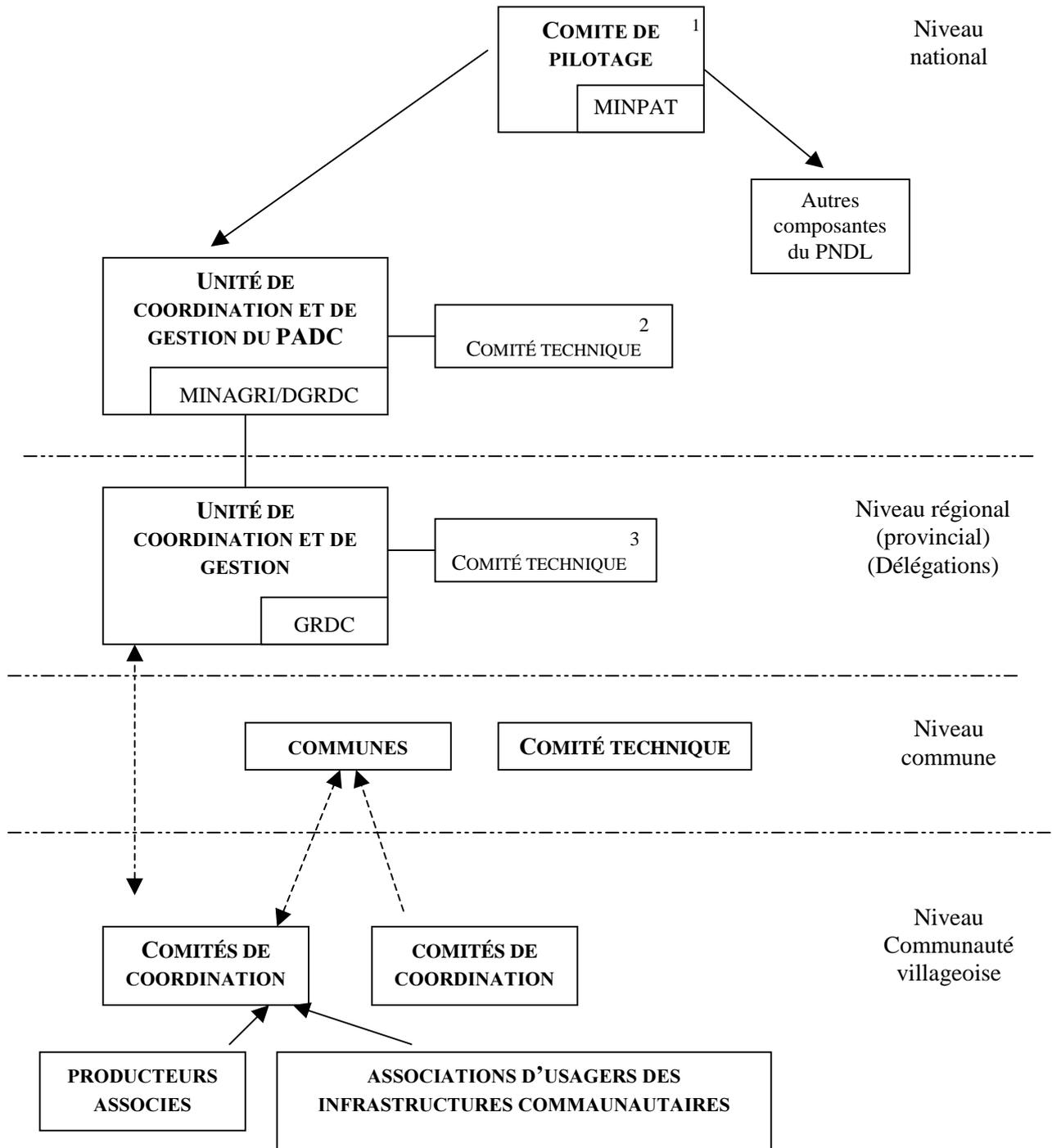
34. La DEPA diffusera les résultats de ces études à travers **le comité technique national**, dont le fonctionnement sera appuyé par l'assistant technique prévu par la GTZ (dans le cadre de la composante dite «développement de réseaux/networking» du projet d'appui de la GTZ). L'appui du FIDA prévoit des ressources complémentaires pour la tenue de ces ateliers. Pour assurer un maximum de participation des acteurs locaux, les réunions périodiques du comité technique se tiendront tous les six mois. Chaque année les membres de ce réseau se chargeront d'identifier des actions particulièrement significatives (en matière de ciblage de groupes défavorisés, d'innovations techniques et méthodologiques, etc.) qui seront encouragées par l'octroi de primes destinées à des communautés pauvres. Le réseau devra aussi établir des contacts avec des réseaux similaires à l'étranger. Pour la création du réseau, le projet financera l'appui logistique devant permettre la participation des différents acteurs aux ateliers (deux par an).

35. En prenant compte de ces différentes données, un rapport mensuel de gestion sera conçu au niveau provincial sous la responsabilité des coordonnateurs régionaux. Le coordinateur national présentera son rapport semestriel de gestion au comité de pilotage.

Figure 1 : Synthèse des principales demandes exercées en matière de développement local; réponses et rôles suggérés des différents bailleurs dans les zones d'intervention du PADC



ORGANISATION DU PROJET



———— Liaison hiérarchique

- - - - - Liaison fonctionnelle

1. Comité interministériel présidé par le secrétaire général du MINPAT avec des représentants MINAT, MINAGRI, bailleurs, société civile.

2 - 3 Comité technique regroupant les partenaires techniques (Ministère et société civile, projet) pour le suivi.